

TARIFS COMMUNAUX 2026.

1. Cartes d'identité

Belges

- Carte d'identité 12 ans et + : 26,10 €
- Carte d'identité enfants : 10,60 €

Etrangers :

Non européens (A-B-K-L-M-H)

- Adultes : 26,70 €
- Enfants : 13,10€

Européens (EU-EU+) et Cartes F/F+

- Adultes : 26,10€
- Enfants : 10,60€

2. Déclarations et annexes

- Annexe 12 (déclaration de perte) 1^{ère} fois : 10€
- Annexe 12 duplicata : 10€
- Annexe 15 (attestation séjour provisoire en attente d'une décision de l'Office des Etrangers) : 9,50€
- Annexe 8 quater (document provisoire attestant de la permanence du séjour) : Gratuit

Important : les annexes 12 doivent toujours être reprises au guichet. Un duplicata doit être demandé en cas de perte même si le titre définitif est disponible. Les étrangers doivent toujours être en possession d'une annexe 15 en attendant leur titre de séjour.

3. Adresse :

- Déclaration de changement d'adresse : 7€
- Modification de l'adresse sur la CI : 7,50€

4. Codes PIN/PUK

- Activation code PIN : 4€
- Demande code PIN/PUK au guichet : 7€
- Carte d'identité nouveau modèle : procédure complète au guichet 11€

5. Documents officiels

- Casier judiciaire : 10€
- Actes (naissance, etc.) : 9,50€
- Certificats (composition de ménage, certificat de résidence etc.) : 9,50€

6. Gratuité – Conditions STRICTES

- Gratuit uniquement avec une attestation officielle
- Sans attestation : toujours payant

Cas particuliers :

Aide juridique :

- Gratuit uniquement avec un document officiel du tribunal ou de l'avocat seulement si la demande est clairement mentionnée.
- Gratuit uniquement à la première demande

Bénévolat :

Gratuit avec une attestation

ADeL (Allocation déménagement et loyer)

Gratuit avec attestation de la Région Wallonne

Ecole :

- Moins de 18 ans : gratuit avec une attestation de l'école
- 18 ans et plus ou études universitaires : toujours payant

Logement social/Emploi :

Gratuit avec attestation de l'employeur ou de la société de logement

RCA (pour abonnement/carte riverain) :

Toujours payant

Ville de Charleroi (autorité communale) :

Gratuit uniquement sur base d'une attestation officielle de la Ville.

7. Analyse de documents étrangers

- Redevance d'analyse : 50€/dépôt
- Chaque nouveau document présenté ultérieurement : 50€ même si dossier déjà ouvert

8. Passeports :

- Passeport adulte : 80€
- Passeport enfant moins de 18 ans : 50€
- Déclaration de perte : 10€